



compagnie Les frères Kazamaroffs
CIRQUE ACTUEL

CONVENTION DE PARTENARIAT

COMPAGNIE LES FRERES KAZAMAROFFS - VILLE DE GRIGNY

Entre les soussignés

Nom : Compagnie Les Frères Kazamaroffs

Raison sociale : Association

N° SIRET : 417 505 450 000 37

APE : 9001Z

LICENCES N° 1-1101704 / N°2-1053705 / N° 3-1084585

Siège Social : 43 chemin du Plessis, 91350 Grigny

Téléphone : 01.69.38.67.05

Représenté par : **Madame Michèle Lumbroso**

En qualité de : **Présidente**

Ci-après dénommée **l'Association** d'une part,

Et

La COMMUNE DE GRIGNY, sise 19 route de Corbeil - 91350 GRIGNY

représentée par : **son Maire** en exercice, **Monsieur Philippe RIO**, agissant en vertu de la délibération n° DEL-2022-134 en date du 12 décembre 2022,

Ci-après dénommée la **Ville** d'autre part,

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Grigny accompagne les compagnies artistiques qu'elle accueille en résidence, dans le développement de leurs projets artistiques et culturels en direction des habitants. Ce, pour favoriser l'accès à la culture des Grignois.e.s et le développement de leurs pratiques artistiques. Le développement de la vie associative répond ainsi aux nécessités actuelles de la **Ville** de satisfaire aux besoins sociaux et culturels essentiels de ses habitants et de créer, entre les citoyens, des solidarités plus fortes. Cette convention de partenariat s'inscrit dans sa volonté de construire une « Cité des cultures » au sein de la ville de Grigny, pour l'ensemble de ses habitants.

La présente convention a pour objet de fixer les objectifs et les modalités du partenariat entre la Ville et l'Association pour la mise en œuvre de l'ensemble des projets d'action culturelle et artistique de l'Association sur le territoire :

- un Centre Culturel Itinérant sur l'ensemble du territoire de Grigny.
- une Ecole de cirque, au sein du quartier de la Grande Borne et inscrite dans le dispositif « cité éducative ». Pour ce faire, la Ville permet à l'association d'implanter son chapiteau sur un terrain lui appartenant, situé à proximité de l'ancien centre technique municipal devenu « l'atelier des arts ». Cette mise à disposition fait l'objet d'un contrat de prêt à usage.

Dès lors, il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

La Ville de Grigny soutient le projet de la compagnie « Les Frères Kazamaroffs » de promouvoir les arts du cirque actuel auprès des Grignois.e.s, au moyen de l'implantation :

- D'une **Ecole de Cirque**, dans un grand chapiteau, propriété de l'Association
 - o Cette Ecole est dédiée à l'enseignement des arts du cirque et à la diffusion de spectacles.
 - o Le projet est détaillé en annexe 1 et les activités en annexe 2.
- D'un **Centre Culturel Itinérant** : constitué d'une petite yourte traditionnelle et d'une grande yourte contemporaine, propriétés de l'Association.
 - o Ce dispositif alterne des temps d'ouverture sur le site des anciens locaux des services techniques municipaux : pour des projets propres à la Compagnie comme pour des projets réalisés en partenariat avec d'autres associations, services de la Ville, établissements scolaires etc...
 - o Et des temps d'ouverture dans les différents quartiers de la Ville de Grigny durant les vacances scolaires : projet « des yourtes dans ma ville », détaillé en annexe 3.
 - o Ce Centre Culturel Itinérant permet ainsi le développement de la cohésion sociale via un nouveau lieu de rencontre intergénérationnel, capable de mobiliser les jeunes de quartiers différents et de fournir une plus grande visibilité aux autres associations présentes sur le territoire.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DES PARTIES



compagnie Les frères Kazamaroff's
CIRQUE ACTUEL

Les objectifs énoncés par l'**Association** concernant son école de cirque et son Centre Culturel Itinérant sont les suivants :

- La mobilisation des jeunes de quartiers différents sur un même projet
- La découverte des arts du cirque
- La création d'un lieu de rencontre intergénérationnel
- Contribuer au renforcement du tissu associatif local
- Être vecteur de cohésion sociale
- Lutter contre le décrochage scolaire
- Contribuer au rayonnement culturel de la ville de Grigny
- Susciter le plaisir de créer, de partager, de vivre ensemble.

Afin de contribuer directement au développement et à la pérennité de ces activités et de la structuration de l'**Association**, la **Ville** s'engage à :

- assurer un soutien logistique destiné à permettre à l'**Association** de poursuivre son activité au sein de son territoire. Comme par exemple, la mise à disposition de matériel permettant la réalisation des actions artistiques lors de l'implantation du Centre Culturel Itinérant dans les différents quartiers de Grigny,
- impliquer l'**Association** dans la réalisation d'actions en faveur des Grignois,
- mettre à disposition de l'**Association** un terrain appartenant à la Ville situé à proximité de l'ancien centre technique municipal devenu « l'atelier des arts » pour l'implantation de son école de cirque. Cette mise à disposition fait l'objet d'un contrat de prêt à usage, distinct donc de la présente convention.

ARTICLE 3 – EVALUATION

Ce partenariat se concrétise par la détermination d'objectifs communs entre la compagnie et la Ville, d'actions à réaliser et de moyens alloués par la Ville, suivant les règles fixées dans la présente convention.

Ces éléments feront l'objet d'une réunion annuelle entre la compagnie et un représentant de la commune.

A cette occasion, il sera demandé à la compagnie un compte-rendu qualitatif des actions menées au cours de l'année précédente, afin d'établir les perspectives au regard du bilan établi.

ARTICLE 4 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention se rattache à la convention de prêt d'usage du terrain dont les actions de la compagnie sur le territoire de Grigny, contractualisées par la présente, sont tributaires.

Sa durée, ses modalités de renouvellement et de résiliation se réfèrent donc directement à celle de la convention à prêt d'usage du terrain situé au 7 rue des ateliers 91350 Grigny.

ARTICLE 5 : RESILIATION

En cas de manquement de l'une des parties à ses obligations contractuelles, cette convention pourra être résiliée de plein droit par une ou les autres parties par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure et restée infructueuse pendant un délai d'un mois

ARTICLE 6 – ASSURANCES

L'Association s'engage à souscrire une police d'assurance pour couvrir son activité. L'Association devra donc se prémunir d'une assurance mobilière et d'une assurance en responsabilité civile.

ARTICLE 7 – CONTENTIEUX

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application des termes et dispositions de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux territorialement compétents, mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage etc.).

ARTICLE 8 – MODIFICATIONS ET AVENANTS

Toute modification à la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Fait à Grigny en deux exemplaires, le **19 DEC. 2022**

Pour la Ville,
(précédé de la mention « Lu et approuvé »)

Pour l'Association,
(précédé de la mention « Lu et approuvé »)



La Houze
Philippe Rio



ANNEXE 1 : PROJET DE L'ÉCOLE DE CIRQUE

Objectifs de l'école et publics visés :

L'école de cirque de la compagnie Les Frères Kazamaroffs est avant tout à vocation sociale, ouverte et accessible à toutes et à tous. Elle a vocation d'être un lieu de ressources des arts du cirque, d'expérimentation et d'émancipation artistiques. Elle est un outil de médiation artistique contribuant au rayonnement culturel de la ville de Grigny, ouvrant les champs des possibles pour les structures locales avec qui elle collabore ainsi que pour ses apprenant.e.s. en mettant ses compétences à disposition pour les projets locaux.

Renforcer le lien social et le vivre ensemble en stimulant le tissu local pour faire ensemble : L'école s'adresse à tous types de publics, jeunes des QPV, jeunes des autres villes, adultes, artistes professionnels en résidence ou entraînement libre, établissements scolaires de la ville de Grigny ou encore aux personnes en situation de handicap (cursus Cirkassis visant à transformer le fauteuil roulant en agré de cirque). Nous créons des espaces dédiés aux besoins spécifiques de chacun.e pour pouvoir ensuite créer des projets communs en utilisant les spécificités comme leviers artistiques. L'école de cirque peut ponctuellement être mise à disposition d'autres structures (municipales et/ou associatives) locales comme un lieu ressource « hors les murs » pour faire des rencontres, réunions ou rassemblements culturels et/ou sportifs. Le cirque et les arts de la rue exigent de la précision, la maîtrise de soi, de l'autonomie, du respect et de la solidarité avec ses partenaires, toutes ses compétences favorisent le vivre ensemble à l'échelle individuelle et collective.

Description de l'école :

L'école du cirque de la compagnie les Frères Kazamaroffs est une continuité de ses 25 années d'itinérance, de voyages et d'échange. Elle est imprégnée de son expérience auprès des publics jeunes, multiculturels, des quartiers populaires ayant fait face aux difficultés de la vie (handicap, décrochage scolaire, errance etc...). A l'image de la compagnie, l'école souhaite une approche artistique globale, multiculturelle et pluridisciplinaire. Elle dispensera des apprentissages des arts du cirque telle que la jonglerie, l'acrobatie, les arts clownesques et les disciplines aériennes mais également des disciplines innovantes issues des cultures urbaines telle que l'art du déplacement, du free style basket, du WCMX (fauteuil roulant free style) ou du Slam.

Elle est située sur le territoire de la Grande Borne de Grigny, quartier prioritaire de la ville, composé de 17 000 habitant.e.s avec 44,7% de moins de 24 ans, dont 28% ont moins de 14 ans (cf. chiffres Insee 2017). La ville est également dotée d'un ateliers d'arts visuels, d'une microfolie, d'un conservatoire, d'un « atelier des arts » : espace mis à disposition des compagnies les Frères Kazamaroffs, L'Amin théâtre et la Constellation. La création d'un équipement multiculturel et d'un cinéma sont en projet. Cette proximité entre les infrastructures culturelles et les établissements scolaires favorisera la mobilité des apprenant.e.s entre les univers artistique mais également la pluridisciplinarité des projets propres à l'école de cirque ou de ceux en partenariat avec les établissements scolaires.

L'école de cirque sera composée d'un chapiteau de 20m de diamètre, de conteneurs de stockage, d'un algeco d'accueil et d'un algeco vestiaire, de caravanes pour l'accueil d'artistes en résidence et d'un algeco dédié au gardiennage. L'ensemble viendra se poser sur la parcelle mise à disposition par la Ville, à la compagnie, à cet effet.

La pédagogie de l'Ecole de Cirque :

Inspirée par la pédagogie Freinet, l'école du cirque des Frères Kazamaroffs souhaite développer la motivation par l'intérêt naturel des apprenant.e.s . La prise en compte des aspirations de chacun.e.s , la concertation, la mobilité entre les disciplines et les niveaux et les possibilités d'expérimentation exploratoire via des ateliers libres sont des outils visant à alimenter l'investissement personnel des élèves dans leur cursus artistique.

La diversité culturelle et disciplinaire de l'école, de ses instigateurs et de ses partenaires vise à offrir un bain artistique global aux apprenant.e.s ainsi qu'à enrichir leur capital culturel via des sorties dans des lieux et des manifestations culturelles, des échanges internationaux, des ressources sur l'histoire des arts cirques, de la construction de décor, des propositions de spectacles dans et hors de l'école.

En mixant jeunes artistes amateurs et artistes professionnels autour des différents projets, nous donnons à voir aux apprenant.e.s d'autres métiers et d'autres possibles. Grâce aussi à la prise en compte de l'influence culturelle des jeunes, puisque l'école de cirque intègre dans ses enseignements et ses projets artistiques, les disciplines artistiques urbaines de ces jeunes.



compagnie Les frères Kazamaroff's
CIRQUE ACTUEL

ANNEXE 2 : DETAIL DES ACTIVITES DE L'ANNEE EN COURS

L'Association prévoit les activités suivantes sur le territoire de la **Ville** :

1. Des actions culturelles dans et hors temps scolaire, notamment en lien avec la cité éducative en concertation avec les acteur.ice.s de l'Education Nationale et les Services de la Ville.
2. Des temps d'accueil spécifiques et adaptés notamment à l'accueil de personnes en situation de handicap ainsi que des temps de coopération parents/enfants autour de sensibilisation aux arts du cirque et à l'éveil corporel.
3. Une école de loisirs avec des cours par disciplines, grâce à l'intervention de troupes pluridisciplinaires, pour des cours à destination d'enfants et d'adolescents, dans le cadre de stages et d'ateliers ponctuels, organisés avec des créneaux dédiés aux entraînements libres et des créneaux « chapiteau ouvert » gratuits et sans inscription.
4. De l'accueil en résidence sur la période des vacances d'été lorsque les écoles n'ont pas besoin du chapiteau. La présence de la compagnie au sein du CA du CITI (Centre International pour les Théâtres Itinérants), fera de l'école de cirque une nouvelle place de l'itinérance pour les compagnies membres du CITI, offrant ainsi un brassage culturel et artistique important.
5. De la programmation artistique et culturelle via, les sorties de résidence des artistes accueillis, des restitutions des élèves de l'école et de ses projets d'actions culturelles, de la programmation de spectacle.

Les activités sont ici proposées sous réserve des subventions allouées.

ANNEXE 3 : PROJET DES YOURTES DANS MA VILLE

La yourte est un habitat nomade en Mongolie, sa particularité est de pouvoir être installée dans n'importe quel lieu puisque c'est une construction qui se pose sans accroche au sol. Ainsi la compagnie les Frères Kazamaroffs pose ses yourtes aussi bien dans les quartiers, les salles des fêtes ou dans des parcs, des jardins... Cette mobilité permet un contact direct avec différents publics et le projet artistique donne ainsi la possibilité d'être investi par les acteurs locaux, les associations de quartiers, les services de la ville, (médiathèque, ludothèque).

En s'installant dans un des quartier de Grigny de manière régulière, les yourtes deviennent le nouveau repère du quartier, lieu de rencontre, lieu d'échange, lieu de spectacle et de convivialité.

Implanter les yourtes dans un quartier différent à chaque fois, c'est : signifier notre présence (donner des spectacles, organiser des concerts) et créer un point de rencontre, d'échange, de vie culturelle et associative pendant un temps donné. A chaque endroit la yourte devient le point de repère et d'identification autour d'un projet socio-culturel et artistique dans la ville de Grigny. La yourte à GRIGNY c'est :

- Le montage de la yourte le Dimanche avec les habitants du quartier où elle s'installe. En installant la yourte aux pieds des habitations, et en demandant l'aide des habitants, ce lieu itinérant devient leur espace de rencontre et d'échange. Un nouveau lieu de vie pour une semaine.
- Un lieu culturel : plusieurs spectacles seront donnés dans cet espace culturel itinérant. Un concert d'ouverture, une soirée conte, et un spectacle de cirque actuel.
- Un lieu de rencontre : Les différentes associations de Grigny investiront cet espace en invitant leurs publics aux différentes activités culturelles et sociales qui se dérouleront pendant cette semaine.
- Une école de cirque itinérante.

Le projet artistique des « Yourtes dans ma ville » :

Le cirque est un langage qui appelle la maîtrise de soi, de la précision, de la performance, et une écoute de l'autre. Depuis 4 ans, la compagnie Les frères Kazamaroffs voyage de quartier en quartier posant ses yourtes aux pieds des immeubles. L'idée de monter un spectacle sur la diversité culturelle d'une ville est née de cette itinérance et des différentes rencontres faites durant les séjours au sein de chaque quartier. Ce spectacle sera une carte postale vivante de la ville où chaque culture cohabite. Deux musiciens seront les meneurs de jeux, nous emmenant d'un pays à l'autre avec les sonorités et les rythmiques particulières de chacun d'eux, pour revenir à Grigny avec tout le métissage que cela induit. Un violoniste et un percussionniste accompagneront les artistes de cirque amateurs et professionnels. Ce sera une histoire de voyage, d'immigration, de point de rencontre dans une ville où tous se côtoient et vivent ensemble. C'est l'histoire d'une ville et de ses habitants d'origine diverse, qui s'inspirent les uns des autres des habitudes et des coutumes de chacun. Ils sont venus de part le monde et sont arrivés là par on ne sait quel mystère de la vie, avec pour tout bagage leur identité, leur



compagnie Les Frères Kazamaroff's
CIRQUE ACTUEL

culture. Il se sont inventé un langage commun, chacun apprenant à l'autre un petit bout de son dialecte, de ses gestes au quotidien, de ses chants, de ses danses. Une nouvelle communauté cosmopolite naît. Autour des pratiques de cirque, le spectacle sera une construction artistique avec le groupe d'adolescents issus de différents quartiers de Grigny et l'équipe d'artistes professionnels intervenant dans l'échange des savoirs. Il se composera de trois langages artistiques : ainsi autour des arts du cirque, de la danse et de la musique un groupe d'adolescents accompagné sur scène par des artistes professionnels s'exprimera sur le métissage. Le groupe se constitue une identité et devient, à sa manière, un miroir des différents quartiers. La compagnie s'efforcera de guider ce groupe dans son travail en maintenant une liberté d'expression, en valorisant les espoirs de chacun, en développant le sens de la gaîté dans le spectacle.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le



ID : 091-219102860-20221212-DEL_2022_134-DE